



Inscription casier judiciaire

Par **eteindien**, le **05/02/2013** à **14:02**

bonjour

mon ex gendre a ete comdamne a six mois avec sursis est il inscrit sur son casier judiciaire?

Par **citoyenalpha**, le **09/02/2013** à **01:55**

Bonjour

le casier judiciaire comporte 3 bulletins.

Le bulletin n°1 comporte toutes les condamnations, contraventions, compositions pénales.

Le bulletin n°2 comporte la plupart des condamnations pour crimes et délits, à l'exception notamment :

des condamnations bénéficiant d'une réhabilitation judiciaire ou de plein droit,

des condamnations prononcées à l'encontre des mineurs,

des condamnations prononcées pour contraventions de police,

des condamnations prononcées avec sursis, lorsque le délai d'épreuve a pris fin sans nouvelle décision ordonnant l'exécution de la totalité de la peine, sauf si a été prononcé un suivi socio-judiciaire ou une peine d'interdiction d'exercer une activité professionnelle ou

bénévole impliquant un contact habituel avec des mineurs d'une durée plus longue.

Ce bulletin ne peut être délivré qu'à certaines autorités administratives ou certains organismes pour des motifs précis (accès à certaines professions, obtention d'une distinction honorifique par exemple).

En conséquence votre ex gendre a bien une inscription au casier judiciaire au moins au bulletin n°1.

Restant à votre disposition